



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

FC/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 06 juin 2014

ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, concernant l'équipement des nouvelles infrastructures de l'Université du Luxembourg sur le site de Belval

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Marc Angel remplaçant M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Gast Gibéryen, Mme Claudia Dall'Agnol remplaçant M. Claude Haagen, Mme Viviane Loschetter, Mme Octavie Modert remplaçant M. Laurent Mosar, Mme Taina Bofferding remplaçant M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant M. Marc Spautz, M. Félix Eischen remplaçant M. Michel Wolter, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Edy Mertens remplaçant Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding, Mme Claudia Dall'Agnol remplaçant Mme Tess Burton, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Marc Angel remplaçant M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant M. Marcel Oberweis, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Roy Reding, M. Félix Eischen remplaçant M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

M. Justin Turpel député (*observateur*)

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
M. Marc Hansen, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
M. Tom Weisgerber, Mme Félicie Weycker, ministère du Développement durable et des Infrastructures,
M. Pierre Decker, M. Léon Diederich, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Frank Arndt, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Yves Cruchten, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Entrevue avec François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, concernant l'équipement des nouvelles infrastructures de l'Université du Luxembourg sur le site de Belval

La réunion a été convoquée sur demande de M. le Ministre François Bausch. Se référant à la note distribuée aux députés des deux commissions parlementaires et aux trois annexes (documents joints au présent p.-v.), il explique que, par le biais de la loi modifiée du 25 juillet 2002, le Fonds Belval a reçu mandat pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval Ouest (construction de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation pour les besoins de l'Université et des Centres de Recherches publics du Grand-Duché).

Les besoins ont été définis entre 2002 et 2006 sur base d'un programme. Il s'agissait des seules infrastructures (immeubles) et non pas des équipements. Dès 2012, à l'approche de la dernière phase des réalisations, il aurait fallu définir avec davantage de précisions les équipements (cf. comptes rendus des réunions – annexes «1» et «2»). Une première évaluation du coût global des équipements s'élevait à 306 millions d'euros (cf. note concernant l'équipement de la Cité des Sciences).

Le nouveau gouvernement a constaté l'absence d'un projet de loi portant sur une ligne de financement. La question avait finalement été soulevée lors de la réunion de la Commission de l'Enseignement supérieur du 9 janvier 2014 (voir à la page 3 du p.-v. de la réunion).

Lors de l'élaboration du projet de loi nécessaire en application de l'article 99 de la Constitution, le gouvernement s'est rendu compte que les montants estimés s'élevaient à 155 millions d'euros. Conformément à l'article 99 de la Constitution, tout engagement financier important de l'Etat doit être autorisé par une loi spéciale, si le montant de l'engagement dépasse le seuil fixé par une loi générale. Les équipements à acquérir aux termes de la loi en projet représentent une dépense de 140 millions d'euros, donc largement

supérieure au seuil de 40 millions d'euros inscrit à l'article 80 de la loi précitée du 8 juin 1999. Le vote d'une loi spéciale est dès lors requis pour autoriser la dépense en question.

L'analyse critique du montant (voir «annexe 2») par une commission spéciale, a permis de baisser le premier montant évalué de 155 à 140 millions d'euros. Les travaux d'analyse ont été rendus plus difficiles par l'absence prolongée du Premier conseiller de gouvernement et Président du Fonds Belval.

Le tableau («annexe 3») montre que de nombreuses études ou adjudications ont déjà été entamées et que des commandes ont été passées depuis 2012. L'Université ne s'était apparemment pas rendue compte du fait qu'une adjudication représente un engagement ferme. Les chiffres montrent que les engagements (de 67,5 millions d'euros) dépassent largement les réserves de 15 millions d'euros que l'Université a constituées.

Le Ministre François Bausch rend compte des difficultés à obtenir les données nécessaires pour établir des estimations précises des dépenses. Le gouvernement a jugé utile d'informer les commissions de l'Enseignement supérieur et du Contrôle de l'Exécution budgétaire sur la situation qui se présente et de proposer une issue.

La Chambre sera, dans les meilleurs délais, saisie d'un projet de loi dans le but de créer la base légale pour les engagements financiers effectués et projetés (cf. projet de loi 6697 déposé le 16 juin 2014). Rappelant que l'Université est censée aménager à Belval dès 2015, les ministres plaident l'urgence de la situation. Selon le gouvernement, il est impératif que le projet de loi soit évacué avant les congés scolaires. Ce projet de loi devrait être suivi d'un texte relatif aux dépenses concernant l'équipement de la 2^e phase de construction de la Cité des Sciences.

M. le Ministre Claude Meisch confirme que le déménagement des différentes facultés de l'Université du Luxembourg vers le site d'Esch-Belval sera retardé d'environ six mois. Le gouvernement est prêt à tout faire pour qu'il puisse avoir lieu en automne 2015. Il ne s'agit pas seulement d'une question de renommée, mais également financière. L'Université est actuellement en outre locataire pour plusieurs de ses infrastructures. D'où l'intérêt de pouvoir mettre un terme à ces dépenses dans les meilleurs délais. Certaines localités pourraient ensuite être occupées par d'autres services publics en attente d'un nouveau domicile.

La mise en service du site Belval est également d'importance économique. De nombreux commerces s'y sont déjà installés et attendent l'arrivée d'une nouvelle clientèle.

Le Ministre regrette que les données que l'Université aurait dû fournir étaient incomplètes, entraînant un retard important dans la planification. L'Université n'aurait en outre pas dû prendre des engagements financiers en dehors des procédures légalement prévues. Ces messages ont été transmis au conseil de gouvernance de l'Université.

Discussion

De la discussion et de l'échange de vues entre les députés des deux commissions parlementaires et les ministres, on peut retenir:

quant au volet financier et aux conséquences budgétaires éventuelles:

L'absence de base légale est constatée vu le dépassement de la somme de 40 millions d'euros. En effet, selon les estimations gouvernementales, la somme de quelque 67 millions d'euros aurait déjà été engagée par l'Université du Luxembourg pour adjudications et

études. Des commandes auraient été signées pour le montant de 9 millions d'euros. Cette somme aurait, à la rigueur, pu être couverte par les réserves de l'Université.

L'enveloppe globale nécessaire s'élèverait à environ 140 millions d'euros. Elle sera probablement insuffisante pour couvrir les frais d'équipement pour tous les bâtiments du site de Belval. Une grosse partie des sommes prévues seront affectées aux équipements techniques et informatiques. Le Ministre des Infrastructures témoigne de la volonté de faire des économies: les deux tiers du mobilier seront réutilisés.

En l'absence d'un projet de loi déposé par le gouvernement précédent, la solution d'urgence préconisée aujourd'hui réside dans une régularisation des montants engagés et des dépenses nécessaires pour l'acquisition et la mise en place des équipements. Le gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi qui, au moment de la réunion des commissions, avait trouvé l'aval des ministres réunis en conseil.

D'un point de vue budgétaire, les dépenses seront réparties sur plusieurs exercices budgétaires (entre 2014/2015 et 2017/2018), et les premières devraient s'avérer nécessaires fin 2014.

Le gouvernement pourrait se montrer d'accord avec une demande ferme de la Chambre de pouvoir disposer des chiffres concernant les équipements de tous les bâtiments.

Même si l'Université dispose d'une autonomie financière, la question de la responsabilité se pose face à la situation actuelle. Est-ce que le projet de budget pour l'année suivante a bien été présenté avant le 1^{er} avril de chaque année comme c'est prévu dans la législation? Si non, pourquoi n'y a-t-il pas eu de réaction de la part du gouvernement précédent?

Un représentant du groupe CSV s'interroge sur la nécessité d'inclure dans la future loi une disposition permettant de créer une sécurité juridique pour éviter des demandes en dommages et intérêts suite aux attributions de marchés. Le Ministre ne se voit pas en mesure d'évaluer le risque de voir apparaître de telles demandes en dommages et intérêts de la part de concurrents déboutés.

quant à la mise en service des infrastructures sur le site d'Esch-Belval

Les députés des deux commissions parlementaires prennent note du fait que le déménagement des facultés vers le site de Belval prendra au moins six mois de retard. Tout au plus les services administratifs pourront aménager au cours des premiers mois de l'année 2015, alors que les activités nécessitant des équipements techniques devront attendre le semestre d'hiver 2015/2016

Les députés prennent note des explications de M. le Ministre Claude Meisch sur l'impossibilité de définir avec exactitude et de chiffrer les conséquences du retard pour la renommée de l'Université.

quant aux difficultés de communiquer avec l'Université du Luxembourg

Les députés se montrent surpris, voire consternés d'apprendre qu'aussi bien le gouvernement précédent que le nouveau gouvernement ont rencontré de grandes difficultés pour obtenir des chiffres et données de la part de l'Université du Luxembourg. L'absence de telles informations rend très difficile sinon impossible la planification des dépenses nécessaires pour couvrir les dépenses liées aux équipements. Le Gouvernement se montre d'accord avec cette vue.

M. le Ministre Claude Meisch se montre étonné face à des déclarations du rectorat laissant entendre que le fonctionnement et les activités de l'Université seraient hypothéqués par l'absence de moyens suffisants. Il rappelle que le budget pluriannuel de l'Université est en hausse (565 millions d'euros pour les prochaines quatre années) avec, en plus, une possibilité de renégociation en cas de la mise en place de nouveaux projets (comme p.ex. la «Medical school»). Le Ministre rappelle qu'il est hors question qu'un gouvernement établisse un chèque en blanc sans droit de regard sur les dépenses.

quant au volet organisationnel au niveau du ministère compétent pour l'enseignement supérieur et la la recherche

Le gouvernement a désigné des commissaires de gouvernement dans certains organismes dans lesquels il détient des intérêts. Plusieurs députés sont d'avis qu'il serait vital que d'un point de vue organisationnel, le gouvernement prévoie des remplacements et / ou procédures alternatives, notamment en cas d'absence prolongée du commissaire en titre.

Au niveau de certains services et de certaines administrations, il faudrait aussi réfléchir à une autre réorganisation voire augmentation des effectifs.

Conclusions

Les membres de la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire et de la Commission de l'Enseignement supérieur

- constatent qu'un projet de loi est sur le point d'être déposé pour remédier à l'absence de crédits en matière d'équipement des bâtiments de la première phase de construction de la Cité des Sciences à Belval;
- invitent le gouvernement à prévoir des procédures pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise;
- demandent à pouvoir disposer, dans les meilleurs délais, des chiffres portant sur les volumes globaux des investissements à effectuer en vue de l'équipement de toutes les infrastructures du site Esch-Belval;
- souhaitent que le gouvernement leur communique en temps utile les conclusions qu'il tire de cette situation; (notamment au vu des difficultés de communication avec l'Université du Luxembourg, de l'absence de données fiables sur les besoins en équipement, des engagements financiers pris de manière autonome par l'Université).

*

Luxembourg, le 8 juillet 2014

La secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Le Vice-Président de la Commission de
l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
des Médias, des Communications et de
l'Espace,
Claude Adam

Annexes:

- note concernant l'équipement de la Cité des Sciences
- compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2013 concernant les équipements des maisons thématiques à Belval («annexe 1»)
- compte-rendu de la réunion du 21 mai 2014 de la commission chargée de soumettre à une analyse critique l'avant-projet de loi relatif à l'équipement des bâtiments de la première phase de construction de la cité des sciences à Belval («annexe 2»)
- tableau relevant les dépenses pour études et travaux d'équipements de la Cité des sciences («annexe 3»).



Réunion du 7 octobre 2013 concernant les équipements des maisons thématiques à Belval

Résumé des décisions

Participation: Ministère: Madame la Ministre accompagnée de Messieurs Germain Dondelinger « enseignement supérieur » et Pierre Decker, Léon Diederich, Robert Kerger « recherche », Uni.Lu : Messieurs Rolf Tarrach, Franck Leprévast, Alfred Funk ; CRP-Henri Tudor: Monsieur Marc Lemmer ; CRP-Gabriel Lippmann : Monsieur Fernand Reinig ; Fonds National de la Recherche : Messieurs Marc Schiltz, Marc Rock; Restena : Monsieur Tun Barthel ; CEPS : Messieurs Hilmar Schneider, Patrick Bousch ; Luxinnovation : Jean-Paul Schuler

0. Objet de la réunion : premiers équipements à Belval et leur budgétisation
1. Le Fonds Belval livre les immeubles équipés du mobilier utilitaire immobilisé à destination. Tout ce qui est équipement scientifique, équipement d'enseignement et bureautique (ci-après équipement) est à charge des utilisateurs.
Il est dérogé à ce principe pour ce qui est de l'équipement notamment audiovisuel et du mobilier fixe et meublant des auditoriums et des salles d'enseignement ainsi que de l'équipement du restaurant de la Maison du Savoir, qui sont à charge de la loi d'autorisation de construction afférente. De même, l'équipement de la Maison des Arts et des Etudiants est à charge de la loi d'autorisation de construction afférente.
2. L'équipement est budgétisé dans les sections « Université du Luxembourg » et « Recherche » du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche moyennant l'introduction de nouveaux articles budgétaires dans la section 33 correspondante du chapitre des dépenses en capital. Il est donc distingué entre crédit de fonctionnement (dotation globale) et crédit d'équipement.
3. Il est demandé aux établissements de définir leurs besoins en équipements et, par référence aux points 5 et 6 ci-dessous, de proposer un budget d'équipement afférent couvrant la période 2014 – 2016 et, pour ce qui les concerne, portant sur les équipements des maisons thématiques suivantes :
 - Maison du Savoir,
 - Maison des Sciences humaines,
 - Maison de l'Innovation,
 - Maison du Nombre,
 - Maison du Livre,
 - Halle d'essais.Le délai est le 22 octobre 2013 pour envoi au ministère.
4. Il est demandé aux établissements de préciser leurs besoins en équipements et, par référence aux points 5 et 6 ci-dessous, de proposer un budget d'équipement couvrant la

99

période 2016- 2018 et, pour ce qui les concerne, portant sur les équipements des maisons thématiques suivantes :

- Aile sud,
- Aile nord.

Le délai est le 24 février 2014 pour envoi au ministère.

A noter que les bâtiments « aile nord et aile sud », qui sont des bâtiments de laboratoires et non pas de bureaux, ont une capacité d'accueil de 645 places de travail (base : 18m2 par chercheur- configuration labo), à affecter à deux tiers à l'Université et à un tiers au CRP. Les surfaces destinées aux travaux pratiques « Unilu » (niveau +1 des deux bâtiments) sont à ajouter aux deux tiers de surfaces laboratoires (niveaux +2, +3, +4, +5) réservées à l'Université.

5. S'agissant du mobilier dans la définition des besoins en équipement et des budgets afférents, il est rappelé que les équipements et meubles de bureau en utilisation devront être déménagés pour autant qu'ils ne tombent pas sous la périodicité de renouvellement d'une partie de l'équipement.
6. S'agissant plus particulièrement du câblage informatique dans la définition des besoins en équipement et des budgets afférents: le câblage est à charge des utilisateurs. Par maison thématique, il a lieu de procéder par une seule adjudication, plusieurs maisons pouvant faire l'objet d'une même adjudication. Pour les maisons sub 3 ci-dessus, l'Université du Luxembourg est à charge des marchés publics, à l'exception de la Maison de l'Innovation pour laquelle le CRP-Henri Tudor est à charge. Le CEPS rembourse à l'Université la part des frais de câblage liés à l'équipement des espaces qui lui sont alloués. Les utilisateurs se concertent pour la validation des bordereaux. Les frais encourus en 2013 sont à charge de la dotation globale (ou des réserves) des établissements.
7. S'agissant du HPC (high performance computing), ce dernier répond aux besoins de la Cité des Sciences, c'est-à-dire aux besoins de calcul des différents établissements regroupés sur la terrasse. L'Université finalise le dossier après concertation avec les représentants des autres établissements présents sur la terrasse, y compris le CRP-GL.

A noter que le niveau -2 (500m2 net) de la Maison du Savoir est conçu de manière à pouvoir héberger un produit du type CRAY (1/3 calcul et 2/3 stockage) avec une puissance électrique et de froid de 6 KW/m2 disponible. Le système est sécurisé par une batterie et un groupe électrogène, les deux étant livrés par le Fonds Belval. (Conception par RZ Integral suivant les données du Swiss National Supercomputing Centre à Lugano, Université de Lausanne). Le niveau-1 (500m2) est réservé aux serveurs « administratifs » des différents établissements. La climatisation de ces deux niveaux est assurée par les soins du Fonds Belval.

8. S'agissant de l'affectation des surfaces, les plans d'exécution suivants tels que transmis aux utilisateurs sont d'application :
 - Maison de Sciences humaines : courrier du 12 février 2013 (niveaux +5 à +2), du courrier du 22 février 2013 (niveaux +1 à -1) et du 23 mai 2013 (cloisonnements) du Fonds Belval aux utilisateurs ;
 - Maison du Savoir : courrier du 21 mars 2013 (niveaux +6 à +18), courrier du 17 mai 2013 (accueil étudiants, SEVE, associations estudiantines) et du 5 juin 2013 (plans d'exécution des cloisons) du Fonds Belval aux utilisateurs;
 - Maison de l'Innovation : Approbations du 9 juillet 2013 (CRP Henri Tudor) et du 26 juillet 2013 (Luxinnovation).

L'aménagement des cloisons (cloisons ou ossatures) ne peut plus être modifié, et ce pour pouvoir respecter les limites budgétaires et les délais d'exécution.

9. Pendant 12 mois à compter de la livraison du bâtiment, le Fonds Belval prend en charge les frais de maintenance, d'entretien courant et des assurances y liées.
10. Pour ce qui est de la gestion des espaces communs, d'entretien et de maintenance au-delà des douze mois, le Fonds Belval et les utilisateurs continueront l'exercice de définition en cours. Délai: janvier 2014



Germain Dondelinger
Premier Conseiller de Gouvernement
Président du Fonds Belval



Luxembourg, le 21 mai 2014

Références :

Compte rendu de la réunion du 21 mai 2014 de la commission ayant pour objet de soumettre à une analyse critique l'avant-projet de loi relatif à l'équipement des bâtiments de la première phase de construction de la cité des sciences à Belval.

Présents :

A. Composition de la commission :

M.	Tom	Weisgerber,	Président
M.	Jean	Leyder,	
M.	Gilbert	Schmit,	
M.	Marc	Vanolst,	
M.	Ricky	Wohl,	Membres
M.	Philippe	Keiser,	Secrétaire

B. Invités :

M.	Pierre	Decker,	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
M.	Jean-Marie	Haensel,	Inspection Générale des Finances
M.	Frank	Leprévost,	Université du Luxembourg
M.	Alfred	Funk,	Université du Luxembourg
M.	Michael	Scheuern,	Université du Luxembourg
M.	Volker	Müller,	Université du Luxembourg
M.	Thomas	Barra,	Université du Luxembourg
Mme	Félicie	Weycker,	Le Fonds Belval
M.	Alex	Fixmer,	Le Fonds Belval
M.	Mario	Schweitzer,	Le Fonds Belval
Mme	Monica	Gomes Valente	Le Fonds Belval
M.	Guy	Spenner,	Le Fonds Belval

Lors de la réunion de la Commission d'analyse critique du 29 avril 2014, il avait été retenu que le Fonds Belval transmettra les questions résultant de sa « *note de synthèse sur l'analyse critique de l'équipement de la Cité des Sciences* » jusqu'au 6 mai 2014 et que l'Université prendra position sur la note du Fonds Belval et répondra aux questions jusqu'au 13 mai 2014.

Lesdits documents ont été introduits dans les délais et transmis aux membres de la Commission.

En date du 14 mai 2014, le recteur de l'Université a informé le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des conséquences de la démarche retenue par le Conseil de Gouvernement sur le planning d'exécution des travaux et sur les dates de la première phase du déménagement qui pourraient être décalés jusqu'à deux ans au moins.

Afin d'éviter de laisser inoccupés les nouveaux locaux à Belval pendant une période prolongée, les ministères du Développement durable et des Infrastructures et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche proposent de procéder comme suit :

- la commission d'analyse critique se prononcerait sur l'avant-projet de loi dans sa séance du 21 mai 2014

- le poste « financement propre des institutions » serait retiré du projet de loi et la participation financière de l'Université ferait l'objet de discussions entre l'Université et son ministère de tutelle
- les marchés pour lesquels la procédure a été entamée par l'Université seraient régularisés par le biais du projet de loi
- la commission du contrôle et de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés serait informée début juin en détail sur ces marchés pour donner son aval à la régularisation envisagée
- l'avant-projet de loi serait mis à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gouvernement du 30 mai 2014
- le dépôt du projet de loi aurait lieu vers la pentecôte de sorte que l'autorisation du législateur pourrait intervenir avant les vacances parlementaires (juillet 2014)

Les représentants de l'Inspection des Finances font remarquer que le Ministère des Finances n'avait pas été associé à la démarche préconisée par le MDDI et le MESR qui de leur avis ne protège pas suffisamment les intérêts financiers de l'Etat. L'IGF n'est pas d'accord avec le retrait du poste « *financement propre des institutions* » et insiste sur un examen approfondi du projet au vu de son envergure et en considérant que notamment sur le volet informatique un certain nombre de questions restent ouvertes. En outre l'accord du 31/1/2014 entre le Ministère des Finances et le MESR à l'occasion des discussions budgétaires est mis en cause. Ainsi les représentants de l'IGF ne peuvent pas se rallier à un avis de la Commission d'analyse critique sur base de la démarche proposée et se réservent le cas échéant le droit d'émettre un avis séparé. Ils donnent également à considérer que le problème des équipements de la Cité des Sciences est connu depuis 2012 de sorte que l'urgence n'est pas impérieuse mais résulte de problèmes apparus lors de la préparation du projet.

Etant donné que de l'avis des représentants du MDDI et du MESR il est tout à fait inconcevable de laisser les nouveaux locaux à Belval inoccupés pendant une période prolongée – mesure qui aurait une incidence financière non négligeable également dans un contexte économique général en relation avec le développement du site de Belval, ils maintiennent la proposition ci-dessus formulée tout en soulignant que les montants inscrits dans la loi d'autorisation constituent des prix maxima. En effet ces chiffres se basent en partie sur des hypothèses (prix unitaires) du Fonds Belval. Les informations complémentaires de l'Université (données stables sur les effectifs en personnel, les équipements, l'informatique etc) permettront toutefois de les adapter en vue de garantir l'économicité du projet.

Remarques générales

Puisque la réponse de l'Université à la note et aux questions du Fonds Belval mentionne certaines informations qui auraient déjà été livrées ou qui seraient transmises en juin, la Commission d'analyse critique insiste à ce que toutes les données sollicitées par le Fonds Belval soient communiquées par l'Université jusqu'au 15 juin 2014 au plus tard, afin de permettre au Fonds Belval de finaliser ses études et de ne pas mettre en cause le vote de la loi d'autorisation.

En ce qui concerne les marchés à régulariser par le biais du projet de loi, l'Université transmettra les projets et plans, les devis détaillés, les documents de soumission, les analyses de soumission, les éventuelles commandes, les montants engagés, les montants facturés et des informations concernant l'état d'avancement des travaux dans les plus brefs délais (semaine en cours) et en tout cas avant la réunion de la Comexbu qui aura lieu début juin. Il importe de présenter à cette commission parlementaire un état exhaustif des marchés pour lesquels la procédure a été entamée afin qu'elle dispose de toutes les données nécessaires lui permettant de marquer son accord avec la régularisation envisagée. Les données doivent être complètes pour la réunion en question étant donné que les délais ne permettent pas un deuxième passage par la commission.

Notons que toutes les données seront communiquées directement au Fonds Belval avec copie au MDDI, au MESR et à l'Inspection Générale des Finances.

La Commission est d'avis qu'aucune commande ne pourra être effectuée par l'Université entre le passage à la Comexbu et le vote de la loi d'autorisation, sauf accord de la Comexbu.

Après le vote du projet de loi, les marchés seront repris par le Fonds Belval, maître d'ouvrage du projet. Pour les volets qui ont été directement étudiés par l'Université, les dossiers de soumission continueront à être préparés par l'Université mais l'engagement et l'adjudication des marchés se feront par le Fonds Belval qui ne prononcera pas sur leur opportunité mais veillera au respect des contraintes financières et procédurales.

Le réseau informatique

En cours de réunion des explications sont fournies sur le Centre de Calcul qui se compose essentiellement d'une salle serveurs centrale d'une envergure de 1'000 m², répartie sur deux étages de 500 m² chacun. Un étage est exclusivement dédié à des ordinateurs de calcul à haute performance, aussi appelés HPC – « High Performance Computing ». Le deuxième étage, qui comprend les serveurs reliés aux bâtiments, est compartimenté entre l'Université, la Fondation Restena et les autres utilisateurs de la Cité des Sciences.

Les infrastructures et composantes nécessaires à la réalisation du réseau informatique de la Cité des Sciences ont fait l'objet de plusieurs soumissions lancées par l'Université. Le coût d'équipement informatique des bâtiments et du Centre de calcul est basé sur le résultat de ces soumissions à l'exception du prix des composantes actives du Centre de calcul qui résulte d'une évaluation interne de l'Université et non pas d'une soumission.

En ce qui concerne le HPC, les besoins internes de l'Université ont été finalisés, et s'appuient sur l'expérience de l'Université dans ce domaine depuis 2007, et de son HPC hébergé au Kirchberg et à Belval dans la House of Biomedicine. Le projet de loi proprement dit reprend les besoins d'infrastructure (cooling, etc.) nécessaires au centre de calcul pour héberger le HPC, mais pas les racks HPC eux-mêmes. L'achat des racks HPC fera l'objet d'un appel d'offre spécifique. Par ailleurs, le contrat d'établissement entre l'Université et le Ministère qui a été approuvé très récemment mentionne le fait que l'Université doit se concerter avec les CRP pour une vue coordonnée du HPC, discussion qui sera initiée prochainement.

L'information qu'une enveloppe de 6,3 millions n'aurait pas encore été engagée et concernerait principalement l'infrastructure HPC est à vérifier par l'Université.

Pour le centre de calcul trois marchés sont en cours, dont le premier a été exécuté à raison de +/- 80%, le deuxième a été attribué et les travaux viennent de commencer et un troisième a été attribué.

Dans le cadre de la régularisation des marchés en cours, des données précises (état de la procédure, coût, montant facturé, solde) sont à fournir pour chaque marché et un état exhaustif pour l'ensemble du volet réseau informatique / centre de calcul est à fournir par l'Université.

Il est confirmé que l'enveloppe budgétaire ne comprend pas les frais liés au stockage des données.

En ce qui concerne le câblage et les prises du réseau informatique, le Fonds Belval signale que le programme de l'Université comprend quelque 23.000 prises ou raccordements pour la première phase ce qui correspond à 8-10 prises par poste de travail. Or le Fonds Belval estime qu'il suffirait de prévoir 4 prises par poste de travail ainsi que des prises supplémentaires pour certaines activités spécifiques (moyenne de 5 prises par poste de travail – taux de 35% pour les prises supplémentaires). Les calculs du Fonds Belval tablent sur 13.129 prises. En accord avec les représentants de l'Université, la Commission propose de ramener le nombre de prises à 14.000 unités.

Mobilier

Pour le mobilier, un tiers sera déménagé, un autre tiers adapté aux nouveaux locaux et déménagé et le troisième tiers correspond à des acquisitions nouvelles. La Commission retient donc que 66% du mobilier sera déménagé vers le nouveau site.

Quant au prix par poste de travail, il a été évalué par le Fonds Belval à 7.000 EUR sur base d'offres demandées auprès de fournisseurs. Etant donné que des soumissions récentes pour des réalisations comparables (p.ex. mobilier pour le MDDI respectivement le Ministère des Affaires Etrangères dans le bâtiment tour au Kirchberg) ont donné des prix de l'ordre de 3.500 EUR HT par poste de travail, la Commission propose retenir ce dernier chiffre.

Deuxième loi sur l'équipement scientifique, informatique et bureautique des laboratoires

Pour le «Bâtiment Laboratoires, aile Nord et aile Sud», les équipements ne sont pas inclus dans la loi du 15 mai 2012 relative à la construction du Bâtiment Laboratoires, de la Halle d'essais Ingénieurs et de la deuxième unité de production à froid à Belval. Ainsi, un deuxième projet de loi sur l'équipement scientifique, informatique et bureautique des laboratoires devra être élaboré. La Commission insiste à ce que les préparatifs pour cette deuxième loi soient entamés de suite afin de permettre l'introduction d'un avant-projet de loi suffisamment en avance dans la procédure législative.

Conclusions

Tout en renvoyant à l'avis divergeant des représentants de l'Inspection Générale des Finances et sous réserve des observations formulées ci-dessus, la Commission d'Analyse critique avise favorablement le projet repris sous rubrique et propose à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures d'introduire le projet de loi afférent dans la procédure législative.

Pour la commission,

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Wingy' with a large, stylized flourish at the bottom.

Le secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. R.' with a stylized flourish.

ETAT DES SOUMISSIONS ET AUTRES MARCHES/ETUDES POUR BELVAL AU 02/06/2014

N°	Objet	Commentaire	Nature et type de marché	Budget	Ouverture de la soumission	Type de procédure	Première retenue	Etat d'avancement	Numero de commande	Date de commande	Montant commande HTVA	Montant facturé HTVA
-	Etude contrôle accès (Phases APS/APD/EXE)	Maison du Savoir	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	Exécution 60 %	1300005	30/01/2013	42'500.00	42'924.85
-	Etude contrôle accès (Phases APS/APD/EXE)	Maison des Sciences Humaines	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	Exécution 60 %	1300006	30/01/2013	42'500.00	42'924.85
-	Etude contrôle accès (Phases APS/APD/EXE)	Maison du Livre	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	Exécution 60 %	1300070	08/10/2013	36'250.00	11'146.78
-	Etude contrôle accès (Phases APS/APD/EXE)	Maison du Nombre	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	Exécution 60 %	1300083	07/11/2013	36'250.00	21'750.00
-	Mission d'études pour la réalisation du concept sécurité - suivi chantier + dossier final	Maison du Nombre	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	-	-	-	26'100.00	-
-	Mission d'études pour la réalisation du concept sécurité - suivi chantier + dossier final	Maison des Arts et des Etudiants	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	-	-	-	19'800.00	-
-	Mission d'études pour la réalisation du concept sécurité - suivi chantier + dossier final	Halle d'essais des ingénieurs	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	-	-	-	19'800.00	-
-	Mission d'études pour la réalisation du concept sécurité - suivi chantier + dossier final	Maison du Livre	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	-	-	-	26'100.00	-
130003	Salle IT - Equipements actifs	contrat pour la fourniture d'éléments actifs de réseau et services associés - 1ère partie : définition macro-design	Fournitures	26'140'000.00	11/04/2013	Procédure restreinte avec publication d'avis	DIDATA	Exécution 10%	1400005	21/01/2014	73'950.00	0.00
130005	Centre de Calcul S01/S02-Lot parachèvements (Equipement du centre de calcul S01 (1 Sous-Sol)+S02 (Sous-sol 02) sauf Locaux techniques S02)	Lot A parachèvements	Travaux	1'820'000.00	08/03/2012	Procédure ouverte	INBAU	Exécution 90 %	1300028	23/04/2013	1'320'760.00	995'049.66
		Avenant 1 : ragréage des voiles verticales Niv:S01/S02						Exécution 90 %	1300039	04/06/2013	3'225.00	3'225.00
		Avenant 2 : fourniture et pose de siphons d'évacuation Niv : S01						Exécution 90 %	1300051	16/07/2013	3'344.32	3'344.32
		Avenant 3 : renforts pour embrasures de portes						Exécution 90 %	1300055	26/07/2013	62'585.60	62'585.60
		Avenant 4 : serrures à bequilles contrôlées						Exécution 90 %	1300056	26/07/2013	25'695.98	25'695.98
		Avenant 5 : fermes portes						Exécution 90 %	1300057	21/10/2013	15'214.16	7'021.92
		Avenant 6 : siphons : ajouts kits coupe feu						Exécution 90 %	1300077	22/10/2013	1'961.12	1'961.12
		Avenant 7 : tôles inox						Exécution 90 %	1300078	22/10/2013	8'032.50	8'032.50
		Avenant 8 : joints de dilatation						Exécution 90 %	1300079	23/10/2013	1'840.40	1'840.40
		Avenant 9 : cadres en inox						Exécution 90 %	1300087	14/11/2013	6'569.80	6'569.80
130006	Centre de Calcul S01- Lots techniques - Equipement du centre de calcul S01 (1 Sous-Sol)	Lot C infrastructure - commande partielle	Travaux	4'439'615.00	24/05/2013	Procédure ouverte	CEL	Exécution 40 %	1300101	19/12/2013	346'252.22	0.00
		Lot C infrastructure - solde de la soumission						Exécution 40 %	1400007	27/01/2014	3'743'363.63	0.00
130007	Centre de Calcul S01- Lot froid	Lot B-HVAC Froid Technique	Travaux	775'460.00	03/06/2013	Procédure ouverte	SOCLIMA	Exécution 35 %	1400008	28/01/2014	705'460.38	0.00
130012	Data cabling CDS		Travaux	29'500'000.00	01/04/2014	Contrat cadre	-	Analyse d'offres	-	-	-	-
130014	Equipements sécurité des MSA et MSH	Accès et sécurité : lot 1 système de gestion centralisée et PCS et lot 2 contrôle accès - Maison du Savoir	Fournitures	1'850'000.00	27/08/2013	Procédure ouverte	COFELY-SOLELEC	Exécution : 30%	1400018	10/02/2014	605'942.26	181'782.68
		Accès et sécurité : lot 1 système de gestion centralisée et PCS, lot 2 contrôle accès, lot 6 sonorisation - Maison des Sciences Humaines					COFELY-SOLELEC	Exécution : 30%	1400019	10/02/2014	426'439.45	127'931.83
		Accès et sécurité : avenant 1 au lot 6 sonorisation					COFELY-SOLELEC	Exécution : 30%	1400083	14/05/2014	14'705.93	0.00
		Accès et sécurité : lot 3 détection intrusion et lot 7 composants passifs - Maison du Savoir					MANELLI	Exécution : 30%	1400020	10/02/2014	102'555.49	0.00
		Accès et sécurité : lot 3 détection intrusion et lot 7 composants passifs - Maison des Sciences Humaines					MANELLI	Exécution : 30%	1400021	10/02/2014	81'976.25	0.00
		Videosurveillance & Visiophonie - Maison du Savoir					STS	Exécution : 30%	1400022	10/02/2014	100'887.65	30'266.30
		Videosurveillance & Visiophonie - Maison des Sciences Humaines					STS	Exécution : 30%	1400023	10/02/2014	60'823.87	18'247.16
-	Rayonnages mobiles	Equipement COMPACTUS ou similaire	Etudes	1'190'000.00	-	Contrat cadre	BENG	Préparation	-	-	-	-
-	Maison du Savoir Etudes	Medienkonzept	Etudes	NA	-	Marché négocié	PASUCHA KLEPZIG	Exécution : 100%	1300081	30/10/2013	9'817.50	0.00
-		Mission d'études pour la réalisation du concept sécurité - suivi chantier + dossier final	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	Exécution : 60%	1400012	03/02/2014	32'400.00	18'000.00
-	Maison des Sciences Humaines Etudes	Mission d'études pour la réalisation du concept sécurité (suivi chantier + dossier final)	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	Exécution : 60%	1400013	03/02/2014	32'400.00	18'000.00
		Mission d'ingénieur conseil pour aménagement laboratoires MSH - appel de candidatures 130004	Etudes	NA	-	Marché négocié	BETIC	Exécution : 90%	1300066	25/09/2013	64'623.45	42'263.04
		Mission d'ingénieur conseil pour aménagement laboratoires MSH - appel de candidatures 130004 - ajustement du prix suite étude APD	Etudes	NA	-	Marché négocié	BETIC	Exécution : 60%	1400030	27/02/2014	70'000.00	0.00
		Aménagement de la bibliothèque et des laboratoires : phase avant-projet détaillé	Etudes	NA	-	Marché négocié	BENG	Exécution : 90%	1300075	14/10/2013	20'648.24	20'648.24
		Aménagement de la bibliothèque et des laboratoires : phase réalisation : plans d'exécution + dossiers de soumission	Etudes	NA	-	Marché négocié	BENG	Exécution : 90%	1400077	06/05/2014	48'255.78	45'553.66
		Mission de conception du mobilier spécifique de la bibliothèque temporaire	Etudes	NA	-	Marché négocié	Lignes et Couleurs	Exécution : 60%	1200059	25/09/2012	27'120.00	10'420.00
		Mission s'étude dans le cadre de l'élaboration d'un accord cadre pour la fourniture et pose de rayonnages mobiles	Etudes	NA	-	Marché négocié	BENG	Exécution : 90%	1400078	06/05/2014	11'963.60	0.00
		MSH Usability Lab	Etudes	NA	-	Marché négocié	TAS	Exécution : 100%	1200035	24/05/2014	12'659.50	12'659.50
		MSH Usability Lab (suite commande 1200035)	Etudes	NA	-	Marché négocié	TAS	Exécution : 50%	1400079	06/05/2014	23'875.00	12'290.36
		-	Centre de calcul - Etudes	Mission de sécurité générale pour les aménagements intérieurs S01+S02(suivi chantier + dossier final)	Etudes	NA	-	Marché négocié	SOCOTEC	Exécution : 20%	1300029	23/04/2013
Mission de coordination en matière de santé et de sécurité	Etudes			NA	-	Marché négocié	CGC Engineering	Exécution : 50%	1300031	30/04/2012	14'750.00	13'466.35
Etude Radio de site in situ	Etudes			NA	-	Marché négocié	BLUESAFE	Exécution : 0%	1400040	04/03/2014	50'755.84	0.00
Mission d'assistance pour le déploiement du matériel actif réseau	Etudes			NA	-	Marché négocié	CONTRASTE EUROPE	Exécution : 20%	1400024	13/02/2014	51'300.00	10'687.50
-	Halle d'Essais Ingénieurs	Mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation d'équipements dans la halle	Travaux	-	-	Convention de mandat	FONDS BELVAL	Exécution 90%	1300010	27/02/2013	995'000.00	770'000.00
-	Halle d'Essais Ingénieurs - ETUDES	Spannfeld - Tragwerksplanung gemäss Angebot v6/8/12 (Leistungsteil für Budgetjahr 2012)	Etudes	NA	-	Marché négocié	BORAPA	Exécution 100%	1200051	13/08/2012	55'000.00	55'000.00
		Spannfeld (complément commande 1200051)	Etudes	NA	-		BORAPA	Exécution : 100%	1400057	07/04/2014	9'002.86	9'002.86
		Etude contrôle accès (Phases APS/APD/EXE)	Etudes	NA	-	Marché négocié	PRONEWTECH	Exécution : 0%	1300007	30/01/2013	30'000.00	18'000.00
		Support technique élaboration "Aufspannfeld"	Etudes	NA	-		GK ENGINEERING	Exécution 100%	1300024	08/04/2013	7'933.20	7'933.20
		Support technique construction "Aufspannfeld"	Etudes	NA	-		GK ENGINEERING	Exécution 70%	1400014	04/02/2014	15'868.40	6'875.43
		Mission d'assistance UL "Haustechnische Anlagen"	Etudes	NA	-		GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES	Exécution : 0%	1300032	13/05/2013	22'116.80	0.00
		Spannfeld Beratung Tagessatz	Etudes	NA	-		FORM+TEST SEIDNER	Exécution 90%	1300097	10/12/2013	4'284.00	1'606.50
TOTAL BUDGETS			65'715'075.00									
TOTAL COMMANDES			9'578'058.18 2'667'704.37									
TOTAL DES MONTANTS ATTRIBUÉS OU EN PROCÉDURE ADMINISTRATIVE			67'581'547.17									

Note concernant l'équipement de la Cité des Sciences

Le Fonds Belval a reçu mandat par la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest de construire la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation à Belval pour les besoins de l'Université en constitution et des Centres de Recherche Publics du Grand-Duché.

De 2002 à 2005, les études urbanistiques préalables et la programmation générale du projet de la Cité des Sciences ont été réalisées en collaboration avec la société Agora, les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Faute de données concrètes concernant les besoins de l'Université en vue de l'établissement d'un programme de construction, la commission d'analyse critique (CAC) a retenu dans sa réunion du 20 février 2006 de charger le bureau d'études HIS (Hochschul-Informationen-System GmbH) de Hanovre d'une étude comportant:

- la détermination des ressources et formulation des besoins
- la détermination des surfaces globales pour les différentes facultés et plateformes
- la déduction des besoins en surfaces par type de construction
- l'examen des programmes de surfaces existants
- une proposition d'implantation des services communs
- l'estimation de l'enveloppe budgétaire sur base des besoins en surfaces déterminées.

Dans le cadre de cette étude les prix au m² de surface brute de plancher conformément à la DIN 276, 300 et 400 ont été définis pour les immeubles de bureaux et de services communs à 1'450.-€/m² et pour les immeubles de laboratoires scientifiques à 2'000.-€/m².

C'est sur base de ces chiffres que le Fonds Belval a évalué le 3 octobre 2006 l'enveloppe budgétaire de l'investissement de la Cité des Sciences à 565 millions € TTC. Tous les projets de lois introduits à la Chambre des Députés ont été évalués en application des mêmes paramètres budgétaires adaptés aux indices de construction respectifs. Le mobilier meublant ainsi que l'équipement spécial n'étaient donc pas intégrés dans l'estimation de la dépense des lois d'autorisation et devaient faire l'objet d'un financement séparé. A l'époque du développement des projets de construction il n'était pas possible de déterminer les besoins en mobilier et en équipements faute d'informations tangibles sur le développement des activités de l'Université.

Lors d'une réunion entre le Fonds Belval et l'Université du Luxembourg qui a eu lieu le 23 mars 2011 il avait été retenu qu'une première estimation du coût global des équipements pour l'ensemble des immeubles de la première phase serait présentée au mois de mai 2011 au Ministre des Finances afin de pouvoir bénéficier d'une première dotation en 2012 et de permettre ainsi l'alimentation d'une ligne de financement. Cette première évaluation finalisée lors d'une réunion entre le Fonds Belval et l'Université en date du 20 juin 2011 s'élevait à 306 millions d'euros.

Lors du Bureau du Fonds Belval du 5 septembre 2011, le président informe les membres du Bureau que le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aura une entrevue avec M. Wiseler et M. Frieden au sujet des équipements de l'Université du Luxembourg. En vue de cette réunion

l'Université devait faire un inventaire des équipements qui devaient être déménagés à Belval et présenter un concept pour l'évolution de ses effectifs.

Dans sa lettre du 26 janvier 2012 le recteur de l'Université du Luxembourg demande des précisions sur le mode de financement des équipements.

Lors du Conseil d'administration du 13 février 2012 le président informe les membres que les équipements de l'Université et des CRP seraient financés par les budgets internes des différentes institutions. Le Fonds Belval devait assurer exclusivement le suivi technique.

Sur demande du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, le Fonds Belval a transmis en date du 10 septembre 2012 un tableau estimatif des équipements des bâtiments à taux d'occupation de 75 % respectivement 100% et adapté au planning actualisé de l'exécution des travaux.

Lors d'une réunion en date du 7 octobre 2013 concernant les équipements des maisons thématiques à Belval au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il a été décidé que l'équipement est budgétisé dans les sections "Université du Luxembourg" et "Recherche" du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche moyennant l'introduction de nouveaux articles budgétaires dans la section 33 correspondante du chapitre des dépenses en capital. Il est donc distingué entre crédit de fonctionnement (dotation globale) et crédit d'équipement. (annexe 1)

Au mois de janvier 2014, le Fonds Belval a été finalement chargé d'élaborer le projet de loi afférent suite à une décision du Gouvernement de ne pas financer les équipements par le biais de dotations au profit de l'Université et des Centres de Recherche Publics.

Le projet de loi relatif à l'équipement des bâtiments de la première phase de construction de la Cité des Sciences dans sa version définitive a été transmis au Ministère du Développement durable et des Infrastructures le 17 février 2014 en vue d'entamer les procédures.

En date du 7 mars 2014, le Gouvernement en conseil décide sur proposition de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, de reporter l'examen du projet de loi relatif à l'équipement de la première phase de construction de la Cité des Sciences à Belval qui doit d'abord être soumis à une analyse critique de la part du Ministère du Développement durable et des Infrastructures.

Sur invitation du président de la Commission d'Analyse Critique, une réunion a eu lieu le 29 avril 2014 avec les représentants de l'Université du Luxembourg et du Fonds Belval lors de laquelle il a été demandé à l'Université de prendre position à la note établie par le Fonds Belval sur demande des Ministres du Développement durable et des Infrastructures et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour explorer des pistes d'économies.

Une nouvelle réunion a été fixée au 21 mai 2014 lors de laquelle l'Université a présenté sa prise de position. La commission a demandé à l'Université de constituer un dossier exhaustif sur l'état des dossiers qui devront être régularisés pour être présenté à la « Comexbu ». Aucune commande ne pourra être effectuée par l'Université entre le passage à la « Comexbu » et le vote de la loi.

Lors de cette réunion le budget relatif au mobilier meublant a été adapté en fonction d'un coût de 3'500.-€ par poste de travail et pour une récupération du mobilier existant de 66% au minimum des postes de travail à pourvoir. Les équipements laboratoires ont été budgétisés en application d'un ratio de 4'000.-€ par m². Cette enveloppe représente un maximum à ne pas dépasser. Les besoins réels devront être expliqués et motivés avant tout engagement. Pour ce qui concerne l'informatique, il appartient à l'Université de fournir toutes les exploitations nécessaires et les documentations y relatives.

Par ailleurs et en conclusion, la commission avise favorablement le dossier en renvoyant cependant à l'avis divergeant des représentants de l'Inspection Générale des Finances et sous réserve des observations formulées dans son rapport final. (annexe 2)

L'Université a fourni le mercredi 28 mai 2014 un dossier concernant les appels d'offres lancés sous leur responsabilité qui a été complété en date du 2 juin 2014.

De ce document il ressort que l'Université aurait engagé au titre des appels d'offre des travaux de fourniture pour un montant de 67'581'547.17.-€ et au titre de commandes réellement passées un montant de 9'578'058.18.-€ (annexe 3).

Les montants facturés s'élèvent à 2'667'704.37.-€.

Le contrôle détaillé de ces données n'a pas été possible faute d'une documentation adéquate et complète concernant les procédures administratives.

Le Fonds Belval

03.06.2014